

1. Définitions

Client : co-contractant d'Opéra Formation

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre **Opéra Formation** et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par **Opéra Formation** ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de **Opéra Formation** ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de **Opéra Formation**, de tout tiers.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à **Opéra Formation** si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Report / annulation d'une formation par Opéra Formation

Opéra Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'une formation

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès d'Opéra Formation. Un repositionnement du salarié sera alors proposé dans les 30 jours suivants.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

-Pour les formations Inter et intra entreprises :

La demande devra être communiquée au plus tard 4 jours ouvrés (hors samedi et dimanche) avant le début de la formation. A défaut, 30% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire et 70% du montant de la formation pour toute annulation à moins de 1 jour de la date de démarrage. Toute absence du stagiaire, entrainera la facturation de la totalité de la formation, soit 100% du montant global.

6. Abandon ou Rupture de parcours

Opéra formation s'engage à prévenir le client de tout abandon ou rupture de parcours dès constatation.

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès d'Opéra Formation. En cas de rupture de parcours le cycle initial sera pris en compte et un complément de formation sera proposé dans un délai maximum de 2 mois après ladite rupture. Ce dernier entrainera une facturation complémentaire calculée au prorata du temps manquant et selon le tarif initialement proposé.

7. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant par un autre sans facturation supplémentaire.

8. Déroulement de la Formation en intra (chez le client)

Pour toute action de formation réalisée au sein de locaux mis à disposition par le Client, et/ou nécessitant la mise à disposition de matériels, appareils, équipements et installations appartenant au Client, ou dont il a la garde, le Client s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable.

Opéra Formation ne pourra aucunement être tenu pour responsable du fonctionnement, de l'utilisation ou de l'exploitation de ces divers équipements. La Responsabilité de **Opéra Formation** ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit pour les dommages que pourraient subir ces équipements, ni même pour ceux qu'ils pourraient occasionner.

Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de formation est susceptible d'engager la responsabilité d'Opéra Formation.

Opéra Formation contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux intervenants **Opéra Formation** et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait

Le client s'engage à mettre en place un Plan de Prévention et à le communiquer à Opéra Formation avant le début de la formation.

Le client assure la coordination générale des mesures de prévention et met à disposition d'Opéra Formation un agent qualifié pour transmettre les informations en matière de sécurité, d'hygiène et premiers secours, mais aussi pour diriger les manœuvres éventuelles et en assurer les commandements sur site.

Opéra Formation appliquera alors les mesures prévues au Plan de Prévention arrêtées d'un commun accord avant le démarrage de l'action de formation.

9. Sous-traitance

Opéra Formation se réserve le droit de faire intervenir tout sous-traitant de son choix. Un cahier des charges strict de référencement garanti au Client la qualité de la prestation de Formation qui sera dispensée par ce-dit sous-traitant.

10. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et **Opéra Formation** sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), **Opéra Formation** pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Prix et règlements

Pour les formations interentreprises les factures sont émises à l'issue de la formation. Pour les formations intra-entreprises, un acompte minimum de 30% pourra être demandé et versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les factures sont payables à réception ou à 30 jours (selon les délais négociés en amont) à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de **Opéra Formation Sarl**.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majorée de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

12. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si **Opéra Formation** n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

13. Obligations et Responsabilité de Opéra Formation

Opéra Formation s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, **Opéra Formation** n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, **Opéra Formation** sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'Opéra Formation, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

14. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;

- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à **Opéra Formation**, sans l'accord écrit et préalable d'Opéra Formation ;

- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'Opéra Formation.

15. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par **Opéra Formation** au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit d'Opéra Formation. Le droit de propriété sur toutes les Informations que **Opéra Formation** divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à **Opéra Formation**. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par **Opéra Formation** ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, **Opéra Formation** accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur d'Opéra Formation ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de **Opéra Formation** :

-d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;

-d'assembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraaires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;

-de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;

-d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

16. Ethique

16.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à **Opéra Formation**.

16.2 Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.

- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;

- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;

- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées précédemment sera communiquée sur demande à **Opéra Formation**.

16.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à **Opéra Formation** de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

17. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, **Opéra Formation** est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe **Opéra Formation** et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les

consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de **Opéra Formation** ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer **Opéra Formation**, en écrivant à l'adresse suivante : contact@opera-formation.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, **Opéra Formation** s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, **Opéra Formation** s'engage à :

-Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;

-Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;

-En cas de sous-traitance, **Opéra Formation** se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

-Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

18. Communication

Le Client autorise expressément **Opéra Formation** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

19. Loi applicable et juridiction

Les Contrats et tous les rapports entre **Opéra Formation** et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive des tribunaux de Montpellier quel que soit le siège du Client.